

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 2 août 2018

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit
- en exercice : 12 le deux août à dix-huit heures et trente minutes
- présents : 10 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- votants : 10 en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 19 juillet 2018.

Présents : Mesdames Annie LUCAS et Aurélie BERGERON, Messieurs Jean PECHO, Julien BONNEMENT, Xavier DENEUFBOURG, Philippe LE CAM, Thomas LESUEUR et Thierry HOUPY.

Absents excusés : Mesdames Virginie LARSONNIER et Jennifer MEBREK

Absents :

Suppléants présents : Catherine VINCENT (pouvoir de Virginie LARSONNIER), Thierry MICHEL (pouvoir de Stéphane THOUMSIN)

Secrétaire de séance : Jean PECHO

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Monsieur le Président explique la tenue du conseil de ce soir en plein milieu des vacances d'été. Au vu du planning pour la réalisation du RPC, il était nécessaire de trouver une date pour la nomination des entreprises au marché travaux. Il rappelle le sondage envoyé le 29 juin pour trouver la date adéquat fin juillet/début août. La date du 2 août était celle où le plus de conseillers étaient disponibles.

Monsieur le Président informe les membres présents des démissions de Madame Elodie Minouflet du Conseil municipal de Pronleroy et de Monsieur Stéphane Thoumsin du Conseil municipal de La Neuville-Roy. La délibération du Conseil Municipal de Pronleroy du 29 juin portant sur l'élection d'un nouveau titulaire nous a été envoyée ce jour. Faute de candidat, l'élection n'a pu se faire et est reportée. Pour la commune de La Neuville-Roy, l'élection est prévue au Conseil Municipal de Septembre.

Monsieur le Président demande aux membres l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour. En effet, la trésorerie demande une modification du budget pour la recette d'investissement par l'emprunt. Les membres acceptent ce point supplémentaire.

1) RPC : Plan de financement (N°19/2018)

Monsieur le Président propose de passer en délibération ce soir le plan de financement pour l'opération du RPC suite aux dernières évolutions.

En effet, les éléments reçus pour les subventions et l'ouverture des plis du marché travaux nous permettent de revoir l'estimatif.

Pour rappel, la dernière approbation du plan de financement date de novembre 2017, pour un montant de 5 290 613 € HT hors achat du terrain.

Monsieur le Président liste les subventions accordées,

- participation de l'Etat à hauteur de 1 141 714.29€ au titre de la DETR (arrêté du 23 mai 2018)
- participation du Conseil Département de l'Oise, à hauteur de 1 171 000.00€ pour la construction des 12 classes (arrêté du 28 mars 2018) et dérogation pour les subventions suivantes 624 000.00€ (arrêté du 24 juillet 2018)
- participation de la Région des Hauts de France, dossier éligible qui a reçu l'appui de la Communauté de Commune du Plateau Picard (délibération 5 juillet 2018). Le dossier PRADET complet qui passera en commission en octobre 2018. Courrier de demande de commencement anticipé fait.

Monsieur le Président rend compte du résultat financier du marché travaux. Après négociations, le montant travaux est 1.99% inférieur à la dernière estimation (Pro DCE).

Le Plan de financement réactualisé au 27 juillet 2018 est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		Taux en % sur opération
Travaux	4.156.752,78	Conseil Départemental Péri-scolaire	234.000,00	4,43%
Tolérance sur Travaux	124.702,58	Conseil Départemental Restauration scolaire	234.000,00	4,43%
Révisions sur Travaux	85.629,11	Conseil Départemental Scolaire	1.170.000,00	22,13%
Honoraires de Maitrise d'œuvre et révisions	433.730,94	Conseil Départemental Voirie	156.000,00	2,95%
Honoraires CSPS et Contrôle techniques et révisions	24.058,74	Etat DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)	1.141.714,29	21,59%
Programmiste, OPC	30.600,00	Conseil Régional des Hauts de France	675.767,00	12,78%
Indemnités de concours	60.000,00	CAFO	90.000,00	1,70%
Concessionnaires	15.000,00	Financement complémentaire (emprunt)	1.586.348,89	30,00%
Publicité	10.000,00			
Géomètre, Etude de sols	18.000,00			
Assurance Dommage Ouvrage	49.881,03			
Acquisition Terrain	80.000,00			
Mobilier	125.000,00			
Honoraires AMO	74.475,00			
Total H.T.	5.287.830,18		5.287.830,18	

Monsieur le Président précise que ce plan fait apparaître l'acquisition du terrain puisque cette somme fait partie de l'assiette subventionnable pour la Région. La subvention de la CAF a été ramené à un montant de 90 000€ compte tenu des retours de la CAF sur leur budget et la subvention éventuelle du ministère de l'éducation nationale (Projet ENIR, « Ecoles numériques innovantes et ruralité ») n'a pas été reprise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation de l'opération pour un montant de 5 287 830.18 € HT
- Autorise le Président à signer et à déposer au nom du Syndicat Scolaire « Les Hirondelles » les dossiers de subvention
- Autorise le Président à signer la demande de commencement anticipé au 25/01/2017 pour la Région des Hauts de France

2) RPC : Attribution du marché Travaux (N°20/2018)

Le marché travaux pour la construction du groupe scolaire a été publié le 25 mai 2018. En date du 27 juin, les offres des entreprises ont été ouvertes en mairie de La Neuville-Roy en présence des membres du comité de pilotage. 23 réponses nous sont parvenues régulièrement sur les 9 lots que comptait le marché.

Après ouverture, tous les lots ont été pourvus et le montant total travaux des mieux-disant s'élevait à 4 256 483€ HT pour une estimation Pro DCE à 4 424 098€HT, soit à +0.34%.

Après analyse des offres par le bureau d'études, les entreprises ont été invitées pour une négociation technique et financière de leur offre comme le prévoyait le Règlement de Consultation, le 17 juillet à Beauvais et ont été invitées à remettre leur meilleure offre pour le 20 juillet midi.

Le comité de pilotage réuni le jeudi 26 juillet à 9h30 en mairie a pris connaissance du rapport d'analyse final présenté par Monsieur Sébastien Herichard, économiste du projet.

Monsieur le Président invite les membres du comité de pilotage présents en séance à présenter le rapport d'analyse.

Le Lot 2 « Aménagement Intérieur » comportait une PSE (Prestation de service éventuelle) pour l'installation de serrures électroniques dans le bâtiment. Cette prestation optionnelle s'élève dans l'offre de l'Entreprise Balvalette à 34 340€ HT.

Monsieur le Président avait souhaité avoir une option dans la consultation en considérant qu'une solution électronique permettrait une meilleure gestion d'un point de vue sécurité, entretien et organisationnel par rapport à un organigramme de clés traditionnel.

Monsieur le Président propose aux membres de retenir cette option et de demander à l'entreprise retenue de venir présenter le matériel et son fonctionnement aux membres du Comité de Pilotage et aux utilisateurs (personnel, enseignants). La décision pourra être prise ensuite d'installer ou non cet équipement sur tout ou partie du bâtiment.

Le montant travaux avec PSE s'élève à 4 156 752.78€ HT, inférieur à 1.99% à l'estimation hors PSE.

Après échanges et discussions, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Considérant le rapport d'analyse établi pour la Maitre d'œuvre,

Considérant les propositions de :

Entreprise Hainault pour le lot 1

Entreprise Balvalette pour le lot 2

Entreprise RC2B pour le lot 3

Entreprise Vadier-Durot pour le lot 4

Entreprise Talmant pour le lot 5

Entreprise ASFB pour le lot 6

Entreprise Eurovia pour le lot 7

Entreprise Loiseleur pour le lot 8

Entreprise SMAF pour le lot 9

Ces offres sont apparues comme étant techniquement et économiquement les plus avantageuses, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : autorise le Président à signer toutes les pièces du marché attribué pour le

Lot	Désignation du lot	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1	GROS-ŒUVRE ETENDU	Hainault	1 990 400.00€	2.388.480,00 €
2	AMENAGEMENT INTERIEUR avec PSE	Balvalette	500 840.00€	601.008,00 €
3	CHAPES - CARRELAGES - FAIENCES	RC2B	140 581.75	168.696,90 €
4	PEINTURES - SOLS SOUPLES	Vadier Durot	133 152.35€	159.782,82 €
5	ELECTRICITE	Talmant	268 063.33€	321.676,00 €
6	PLOMBERIE CVC	ASFB	510 000.00€	612.000,00 €
7	VRD	Eurovia	480 876.90€	577.052,28 €
8	ESPACES VERTS CLOTURES	Loiseleur	90 570.54€	108.684,65 €

9	MATERIEL de CUISINE	SMAF	42 268.91€	50.722,69 €
---	---------------------	------	------------	-------------

Article 2 : donne délégation au Président pour **prendre toute décision** concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

3) Frais de Scolarité 2018-2019 (N°21/2018)

Monsieur le Président informe qu'il convient de délibérer comme chaque année pour fixer le montant des frais de scolarité pour l'année scolaire 2018-2019.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité :

- o Décide d'appliquer, pour l'année scolaire 2018-2019, les frais de scolarité des élèves extérieurs au RPI « Les Hirondelles » au tarif unique de 680,00 € (six cent quatre-vingt euros).
- o Décide de procéder au recouvrement des frais de scolarité en début de la période scolaire considérée.

4) Contrats Animateur Périscolaire (N°22/2018)

Monsieur le Président expose aux membres présents, le besoin de recourir à 2 contrats à durée déterminée pour surcroît d'activité pour l'encadrement des activités périscolaire et cantine.

Après établissement des plannings pour chaque personnel, il apparaît un besoin pour 2 personnes pour l'année 2018-2019. Un contrat à 19h/sem et un second à 16h/sem.

Monsieur le Président informe les membres avoir trouver les personnes pour pourvoir à ces postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'ouvrir 2 postes en CDD en tant qu'Animateur Territorial d'Animation pour un temps hebdomadaire de 19h00 et de 16h00 pour la période allant du 1er Septembre 2018 au 5 juillet 2019 et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ces emplois.

5) Avenant Marché des repas SAGERE (N°23/2018)

Suite à la délibération du Conseil Syndical le 20 mai 2016, un marché pour la fourniture des repas a été passé avec la société SAGERE à compter du 1^{er} septembre 2016 pour un an reconductible 4 fois pour un montant annuel estimé à 40 000€ HT (13 500 repas)

Monsieur le Président informe du montant facturé du marché pour l'année 2017 qui s'élevait à 34 200€ HT et de celui de la période janvier à juillet 2018, 28 971€ HT. Ce montant extrapolé pour l'année 2018 donne un montant d'environ 42 000€ HT.

Période	Elémentaire	Maternelle	Nb Repas
2016 septembre-décembre	3 867	1 543	5 410
2017	7 661	6 976	14 637
2017 janvier-juillet	4 385	4 309	8 694
2017 septembre-décembre	3 276	2 667	5 943
2018 (estimation)	8 000	7 000	15 000
2018 janvier-juillet	4 453	4 121	8 574

Afin d'augmenter le plafond du marché et sur conseil de l'ADTO, Monsieur le Président propose de signer un avenant au marché SAGERE pour une augmentation du montant annuel du marché de 15% faisant ainsi passer le plafond de 40 000€ HT à 46 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **autorise** le Président à signer un avenant au marché SAGERE pour une augmentation du montant annuel de 15%.

6) Décision Modificative BP2018 DMI (N°24/2018)

Monsieur le Président rend compte du mail reçu de la trésorerie le 2 août concernant l'affectation en comptabilité du versement par le Crédit Agricole du premier tirage sur la ligne de préfinancement.

L'emprunt de 2 700 000€ inscrit au Budget 2018 au chapitre 041 compte 1641 correspond à un emprunt long terme, il convient de basculer cette somme au compte 16449 et d'ouvrir le compte 16441 en recette et dépense pour une éventuelle consolidation du prêt.

Monsieur le Président propose de passer au vote de cette décision modificative (DMI) du Budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de procéder aux modifications sur BP2018 comme suit :

Recettes d'investissement

- Compte 1641 - 2 700 000€ Annulation des crédits pour transfert sur compte 16449
- Compte 16449 + 2 700 000€ Crédits correspondant à la ligne de préfinancement
- Chapitre 041 compte 16441 + 2 700 000€ Crédit nécessaire pour une éventuelle consolidation

Dépenses d'investissement

- Chapitre 041 compte 16449 + 2 700 000 € Dépenses nécessaires pour une éventuelle consolidation

7) Informations

-Monsieur le Président remercie les personnes présentes aux Conseils d'école du mois de juin. Les comptes-rendus sont disponibles sur le site Internet du SIRS.

Sur proposition des enseignants, les listes de répartition des classes ont été publiées sur le site cette année.

-Monsieur le Président informe les membres des effectifs comptabilisés pour l'année scolaire 2018-2019 à ce jour, l'effectif total sera de 269 enfants contre 280 cette année.

-Monsieur le Président revient sur la tenue du 1^{er} Challenge Sportif Intra-RPI le mardi 26 juin 2018 sur le stade de La Neuville-Roy. Les élèves de CE1-CE2-CM1 et CM2 des écoles du RPI se sont retrouvés pour des épreuves d'athlétisme sur une matinée. L'organisation était assurée par l'UFOLEP qui est venu avec 5 animateurs.

Monsieur le Président remercie tout particulièrement M Houpy qui a pris en charge l'organisation de ce challenge avec les enseignants ainsi que les parents d'élèves présents pour l'encadrement.

-Monsieur le Président remercie le personnel Périscolaire et sa directrice pour leur spectacle de fin d'année présentée le mercredi 27 juin à la salle des fêtes de La Neuville-Roy.

-Monsieur le Président remercie l'Association Les Enfants d'Abord et sa présidente Madame Elodie Ducrot pour l'organisation de la Kermesse le samedi 30 juin.

A la suite des spectacles, les élèves de CM2 se sont vus récompenser avec un diplôme et une calculatrice offerte par le Syndicat.

-Monsieur le Président informe s'être rendu à une réunion d'information sur le prélèvement à la source à Chantilly le 18 juin organisée par la DGFIP.

-Monsieur le Président informe avoir trouvé une personne via l'AITT de Saint Just en Chaussée pour l'entretien de la pelouse de la cour de l'école de Pronleroy. Il s'étonne que la mairie n'entretienne pas la petite cour sur le domaine public dans laquelle parents et élèves attendent le bus.

- Monsieur le Président informe des remontés faites par les enseignants pour les Travaux d'été. Uniquement des petits travaux d'entretiens sont à prévoir et du déplacement de mobilier pour s'adapter aux effectifs de chaque classe.
- Monsieur le Président revient sur l'Arrêté Favorable pour le Permis de Construire du RPC signé le 20 juin. Celui-ci a été affiché sur le terrain le 30 juin en présence d'élus, d'enseignants et de Parents d'Elèves. Un article dans le Bonhomme Picard est paru le 4 juillet à ce sujet. Un constat d'Huissier a été demandé.
- Monsieur le Président informe les membres de la tenue d'une réunion avec Madame Renard à Clermont pour la finalisation du dossier de subvention de la Région le mercredi 25 juillet.
- Monsieur le Président informe avoir pris contact avec les différents partenaires pour l'organisation d'une cérémonie de « Pose de la première pierre ».
- Monsieur le Président informe avoir reçu des services de la Petit Enfance de la Préfecture, le dispositif « Plan mercredi » faisant suite aux dernières réformes et au retour à la semaine des 4 jours. Il convient de revoir le PeDT. Une commission PeDT sera convoquée dès la rentrée.
- Monsieur le Président informe que la Commune de La Neuville-Roy a notifié son marché travaux pour la création des réseaux et de la voirie sur la zone d'aménagement « Derrière l'Eglise ». Les travaux débuteront à la fin du mois et c'est la société Eurovia qui a obtenu le lot VRD, démarrage des travaux le 27 août.
- Monsieur le Président informe de l'ouverture d'une boulangerie traditionnelle à La Neuville-Roy le 7 août. Le nécessaire a été fait pour que le pain des cantines soit fourni par cette boulangerie les mardis, mercredis, jeudis et vendredis. Pour le lundi, la superette PROXI continuera à fournir les cantines.
- Monsieur le Président informe des différentes démarches pour recouvrir aux impayés des familles.
- Monsieur le Président informe que le site des inscriptions périscolaire a été mis à jour pour la rentrée 2018-2019.
- Monsieur le Président informe avoir signé avec la commune de Montiers la convention de Mise à disposition pour l'agent communal.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 heures 30

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 2 août 2018 a comporté six délibérations.

1	RPC : Plan de financement	Délibération 19/2018
2	RPC : Attribution du marché Travaux	Délibération 20/2018
3	Frais de Scolarité 2018-2019	Délibération 21/2018
4	Contrats Animateur Périscolaire	Délibération 22/2018
5	Avenant Marché des repas SAGERE	Délibération 23/2018
6	Décision Modificative BP 2018 DMI	Délibération 24/2018

Signature des Membres du Conseil Syndical

Thomas Lesueur Présent	Julien BONNEMENT Présent	Jean PECHO Présent	Annie LUCAS Présente
Thierry HOUPY Présent	(Titulaire La Neuille-Roy) Absent Pouvoir à Thierry MICHEL	Virginie LARSONNIER Absente Pouvoir à Catherine VINCENT	Philippe LE CAM Présent
Jennifer MEBREK Absente	(Titulaire Pronleroy) Absente	Xavier DENEUFBOURG Présent	Aurélie BERGERON Présente